

## CONVENTION COMMUNE DE GUERLESQUIN / COMITÉ DES FÊTES

### *Entre*

La Commune de Guerlesquin, représentée par son Maire, Éric CLOAREC

### *Et*

Le Comité des Fêtes de Guerlesquin, représenté par sa Présidente, Cyrielle MOY, dit l'organisateur.

Considérant les marchés animés se déroulant chaque lundi de Juillet et Août 2025 et la Fête du plan d'eau le 14 Août 2025 organisés par le Comité des Fêtes,  
Considérant le besoin en aide logistique sollicité auprès de la Mairie par le Comité des Fêtes,

### *À la charge de la Commune*

#### *Marchés animés*

La commune de Guerlesquin met à disposition Madame Thérèse CORNIC, Responsable du pôle administratif à la Mairie de Guerlesquin pour l'élaboration du programme des marchés animés, la communication, le suivi administratif et l'organisation logistique des animations.

#### *Fête du plan d'eau*

La commune de Guerlesquin prend en charge financièrement le « spectacle de feu » organisé lors de la fête du plan d'eau à hauteur de 1 500 € et assure les relations avec le prestataire.

### *À la charge de l'organisateur*

#### *Marchés animés*

- Le financement des animations et le règlement des artistes chaque lundi.
- La coordination avec les bénévoles du Comité des Fêtes.
- L'édition des programmes et affiches.
- La diffusion des programmes et affiches.

#### *Fête du plan d'eau*

- La déclaration du spectacle auprès des services de la Mairie et le cas échéant auprès de la Préfecture, accompagné du schéma de mise en œuvre.
- La mise en œuvre des consignes de sécurité communiquées par les services de la Mairie.

A Guerlesquin, le

Le Maire,

Éric CLOAREC

La Présidente  
du Comité des Fêtes

Cyrielle MOY